

LE MIOCHE

PAR ROBERT LUYZE

ROMAN CINÉMA INÉDIT

d'après un scénario de Jean Guillon

Vous devez vous préparer à ces épreuves dans le calme et le recueillement. Madame Grandval m'a prîe de vous faire comprendre toutes ces choses.

Non... non... ne résumez pas.

Et si vous avez quelque affection pour votre maître... qui exerce pour bien peu de temps hélas ! ses délicates fonctions... vous aurez à cœur de lui donner cette ultime satisfaction : retourner sagement à vos études.

Si Pierrot était doué du don de l'éloquence, il vous dirait comme moi et je suis certain qu'il vous vous convaincrait tout de suite.

— Mais... mes parents... vous auriez pu rechercher ses parents. — Impossible ! l'abbé. Vous savez comment il est entré en ma possession... dans ma vie... Son père et sa mère l'ont abandonné... en se gardant bien de se faire connaître. Devis-je le laisser mourir de faim ce pauvre petit qui pleurait sur mon paillasson ? Devis-je le débarrasser de tout souci en l'apporant à l'Assistance Publique ou fendrai de l'ignorer... aller le porter devant la porte d'une autre chambre... laisser systématiquement à un autre, le souci de le débarrasser, comme il l'entendait, de ce mioche importun ?

— Oui... oui... vous avez chrétiennement agi et mérité que des compliments de braves gens... Alors naturellement, vous allez continuer à le garder, à l'élever... — Dame ! M. l'abbé... Que feriez-vous à ma place ? — Ne craigniez-vous pas qu'un jour on ne vienne vous le réclamer. — Oh ! certes non, Tenes M. l'abbé... Lisez le billet de la mère coupable, accordé au petit et faisant appel à la pitié du père.

Il lui tendit le billet écrit par Denise. — Oui, dit le prêtre pensif, cette mère ne reprendra jamais son fils. — Pas plus que le père qui s'en est débarrassé en le collant devant ma porte. — Ah ! ces parents-là sont de loils moineaux... Le prêtre rendit le billet à Prosper. — Oh ! mais, oh ! mais j'y pense... Il me vient une idée. — Laquelle ? monsieur l'aumônier. — Alors, adoptez-le tout de suite et... vous pourriez rester ici... N'est-ce pas Madame ?

— Il est certain, dit Mme Grandval, que si cet enfant était légalement votre fils, nous pourrions dire vos parents qu'il est réellement votre fils... et sa présence près de son père étant une chose normale. — Et puis, dit Clotilde qui regardait Pierrot avec une maladresse touchante, vous resteriez avec nous M. Prosper. — Vraiment ? dit Prosper épanoui et se tournant vers Mme Grandval. — Pour la première fois de sa vie le visage de la directrice ébaucha un sourire.

Monsieur Martin, dit-elle aimablement, l'institution que je dirige serait heureuse de vous garder dans son sein. — Eh bien, dit Prosper joyeux, légalisons... légalisons tout de suite. — Que faut-il faire, Monsieur l'aumônier ? — C'est bien simple, aller à la Mairie... faire votre déclaration... signer les pièces officielles... avec deux témoins. — Mais les deux témoins ? — Eh bien, dit l'aumônier avec bonté, je serai l'un des deux. — Et moi ? — Et moi je serai l'autre, dit Mlle Clotilde avec feu. — D'ailleurs, ajouta l'aumônier, il n'y aura aucune difficulté et ce sera fait instantanément. Je connais très bien l'employé qui s'occupe des formalités, c'est un bon catholique et un brave homme. Allons le trouver !

— Ah ! Seigneur ! s'écria Mme Grandval... Et les élèves ? — Eh bien, mes enfants, elles sont en classe. — Elles doivent tout casser... dans l'état d'excitation où elles sont. — Prosper la rassura. — Elles ont promis d'être sages, Madame... je réponds d'elles. — Mais la directrice inquiète avait déjà quitté le bureau pour voir ses ex-révolutionnaires. — Prosper voulut prendre Pierrot à Mlle Clotilde.

La vieille fille s'y refusa obstinément. — Non... non... laissez ce bébé... il dort... Il s'est déjà habitué à moi... Je me figure que je suis sa maman. — Vous aussi ! s'écria Prosper devant l'aumônier qui l'entraînait. — Mlle Clotilde lui suivit. Elle est un peu mélancolique. Au fond de ses yeux il y avait un peu de tristesse à l'éclat d'un sentiment nouveau qui s'était emparé d'elle. — Non sans regret, la vieille fille se disait qu'elle lui rester fidèle, elle aurait dû peut-être se marier avec son cousin qui la courrait jadis et qu'elle avait repoussé.

— J'aurais pu être maman moi aussi ! se disait-elle.

CHAPITRE XX
LA VISITEUSE

Dans la classe les élèves attristées échangeaient des propos à mi-voix, propos sans allégresse.

Leur bon ami Prosper et le petit Pierrot allaient les quitter. Ce départ causait à toutes une grande peine.

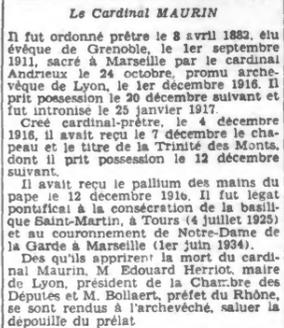
La joie de jouer à la maman qui les comblait d'enthousiasme, s'accompagnait du chagrin de perdre Prosper, ce maître excellent, qu'elles avaient méconnu et dont elles n'avaient pas tout de suite apprécié l'excellent cœur et les grandes qualités.

Comment serait le professeur qui le remplacera ? — Moi ! disait Simone farouche, d'avance je le déteste. — Il faudra nous habituer à lui, déclara Geneviève, puisque nous ne pouvons fuir autrement. — Quel malheur que Monsieur Martin ne nous ait pas permis de continuer la grève ! — Je suis sûre que nous serions venues à bout de la directrice... qu'il serait resté. — Oui, peut-être... mais pas pour longtemps ! dit Lisette. — La directrice aurait détesté, aurait rendu sa position intolérable et c'est lui-même qui aurait demandé à partir. — C'est bien ennuyeux, soupira Va-

LE CARDINAL MAURIN archevêque de Lyon vient de mourir

Lyon, 16. — Le cardinal Maurin, archevêque de Lyon, primat des Gaules, est décédé, cet après-midi, à 8 heures, à son domicile. Il avait passé la journée d'hier à St-Etienne. Il paraissait en excellente santé et ce n'est que ce matin, vers 8 heures, que son entourage l'a trouvé mort dans son lit.

Son Eminence Louis-Joseph Maurin était né à La Clotat, le 15 février 1859.



Le Cardinal MAURIN

Il fut ordonné prêtre le 8 avril 1882, élu évêque de Grenoble, le 1er septembre 1911, sacré à Marseille par le cardinal Andrieux le 24 octobre, promu archevêque de Lyon, le 1er décembre 1918. Il prit possession le 20 décembre suivant et fut intronisé le 25 janvier 1919. Créé cardinal-prêtre, le 4 décembre 1919, il avait reçu le 7 décembre le chapeau et le titre de la Trinité des Monts, dont il prit possession le 12 décembre suivant.

Il avait reçu le pallium des mains du pape le 12 décembre 1919. Il fut légat pontifical à la consécration de la basilique Saint-Martin, à Tours (4 juillet 1925) et au couronnement de Notre-Dame de la Garde à Marseille (1er juin 1934).

Des qu'il apprit la mort du cardinal Maurin, M. Edouard Herriot, maire de Lyon, président de la Chambre des Députés, M. Bollinger, préfet du Rhône, se sont rendus à l'archevêché, saluer la dépouille du prélat.

LE RAPPROCHEMENT ANGLO-ITALIEN

M. Grandi va se rendre à Rome pour rendre compte de ses entretiens avec M. Eden

Londres, 16. — On confirme, dans les milieux diplomatiques anglais, que la conversation de vendredi dernier entre M. Eden et M. Dino Grandi, avait pour but de renseigner l'ambassadeur sur l'attitude britannique à l'égard d'un rapprochement anglo-italien.

On ajoute que M. Grandi qui va partir pour Rome où il assistera aux délibérations du grand Conseil Fasciste, sera ainsi en mesure de donner à M. Mussolini les éclaircissements et tous les détails des basés éventuelles de ce rapprochement.

ABATTU PAR CINQ COUPS DE REVOLVER TIRÉS PAR SA BELLE-MÈRE

Paris, 16. — Un drame de famille s'est déroulé, 2, rue Planquette, où Mme Camille Noël a tiré cinq coups de revolver sur son gendre, M. Henri Rossignol. Les meurtriers ont été arrêtés, par suite de l'impression de la peur et dans le cas de la légitime défense.

A l'hôpital Lariboisière, l'état de la victime est jugé très grave mais non désespéré. Mme Noël a été conduite au dépôt.

L'HOTEL RITZ DE PARIS OCCUPÉ PAR DES GRÉVISTES

Paris, 16. — Dix-huit employés de l'hôtel Ritz, ayant reçu leur congé définitif, leurs collègues ont décidé, par solidarité, de faire grève et d'occuper les lieux de travail.

Le Squelette d'un Homme disparu depuis neuf ans découvert dans un champ

Bourg-en-Bresse, 16. — Travaillant dans un champ, à Tacon, commune de Châtillon-de-Mizérieux, un cultivateur a découvert un squelette. Un fusil trouvé à proximité et un fragment d'étoffe ont permis d'identifier M. Eugène Barbier, disparu en 1927 dans des conditions restées inexpliquées.

DEUX AGITATEURS MAROCAINS ARRÊTÉS À CASABLANCA

Casablanca, 16. — A la suite des incidents qui se sont produits samedi soir, dans la ville indigène, après l'interdiction d'une réunion organisée par le Comité d'action musulmane, les leaders nationalistes marocains Si Hassan el Ouezani et Si Allal Fassi ont été arrêtés.

LE GÉNÉRAL REEK CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL ESTHONIEN À BERLIN

Berlin, 16. — Le général Reek, chef d'état-major général esthonien est arrivé à Berlin où il passera quelques jours. Le général Reek visitera plusieurs fois le quartier général de la Wehrmacht, les garnisons des environs de Berlin.

DEUX FEMMES BRULÉES VIVES DANS UN INCENDIE À LONDRES

Londres, 16. — Deux femmes ont péri dans un incendie qui s'est déclaré, dimanche, dans un immeuble de la rue Johns-Wood, à Londres.

LE KRACH FINANCIER DE CASSEL

Un jugement de faillite a été prononcé par le Tribunal de Commerce d'Hazebrouck

Réuni lundi matin, le tribunal de commerce d'Hazebrouck a refusé la liquidation judiciaire et a prononcé le jugement de faillite de la banque Isore, de Cassel qui, comme nous l'avons annoncé hier, avait déposé son bilan.

M. Debouvry, 106, boulevard de la Liberté, à Hazebrouck, a été nommé liquidateur de la banque Isore, de Cassel lundi après-midi, accompagné de M. Debouvry et de Georges Isore. Les scellés d'instruction ont été remplacés par ceux du syndic. Ils seront apposés aujourd'hui sur les successives de Merville, Steenvoerde et Baillet.

Les plaintes parviennent nombreuses dans les bureaux des brigades de gendarmerie, entre autres celle d'un cultivateur de la région, qui avait déposé à la banque une somme de 100.000 francs.

Une affaire de fausses traites ?

La gendarmerie de Cassel a enquêté à Arnèke et à Nordpègne au sujet de nombreuses plaintes ayant trait à l'émission de fausses traites.

VIOLENTS INCIDENTS DE GRÈVE A BLENDECQUES

La garde mobile est intervenue

De violents incidents de grève ont éclaté lundi matin. Des pelotons de la garde mobile sont intervenus afin de dégager une rue que les ouvriers grévistes, employés aux Papeteries Avot et Cie occupaient. Fort heureusement, les esprits se sont calmés à temps et il n'y a pas eu de victimes.

Nous avons relaté à diverses reprises, dans nos précédents numéros, les diverses phases du conflit des Papeteries Avot et Cie à Blendecques. Malgré pourparlers et échanges de vues, l'accord n'a pu se faire. Les ouvriers avaient demandé par un vote leur volonté de continuer à exiger le renvoi d'un contremaître et la réintégration d'un ouvrier congédié.

Jusqu'à présent, toutefois, le service d'ordre confié aux gendarmes de la brigade d'Arques, n'avait pas eu à intervenir.

Dimanche, une grande manifestation organisée par l'Union des Syndicats de la ville de Valenciennes a réuni près de 2.000 personnes et s'est déroulée dans le calme.

Lundi, toutefois les ouvriers apprirent que les patrons qui avaient entre-temps licencié les grévistes, avaient rébauché des ouvriers. La papeterie devait ouvrir ses portes ce mardi.

Dans la matinée, un léger incident devait mettre le feu aux poudres. Quatre ouvriers se trouvant devant la papeterie, manifestèrent le désir d'entrer dans l'usine. Les ouvriers, tout en permettant au contremaître de pénétrer dans les locaux, opposèrent à ces quatre ouvriers le suivez, sous prétexte qu'ils avaient participé au vote qui décida la continuation de la grève.

A ce moment, un peloton de gardes mobiles à pied, qui se trouvaient près de là, intervint. Des cris hostiles furent poussés et une légère bousculade s'ensuivit.

Immédiatement le bruit se propagea avec rapidité dans les milieux ouvriers de la commune que : « Les gardes avaient tiré sur les ouvriers ». Le nombre des ouvriers grévistes doubla et tripla en quelques minutes. Par téléphone un peloton de renfort fut demandé à Saint-Omer.

Lorsque le peloton à cheval de Saint-Omer fit son apparition, l'effervescence avait encore grandi et quand le capitaine Duriez, commandant les brigades de gendarmes de l'arrondissement, intervint, ce fut sans succès.

Les ouvriers ne voulant pas dégager la route, les gardes à cheval prirent leurs dispositions pour faire évacuer la voie. Ce que voyant, les manifestants, parmi lesquels on remarquait la présence de nombreuses femmes et de jeunes enfants, se mirent à pousser des cris et à lancer des pierres et des fillettes et garçons se trouvaient aux premiers rangs des manifestants, les gardes hésitèrent, puis restèrent sur leurs positions.

Le capitaine Duriez et M. Denoecker, secrétaire du Syndicat des Papeteries, intervinrent chacun de leur côté et parvinrent enfin à calmer les esprits.

Grâce au sang-froid dont ont fait preuve les officiers chargés du service d'ordre, des incidents plus graves furent évités.

Signalons enfin que, dans la soirée, un nouveau peloton de gardes mobiles a été envoyé à Blendecques.

A MERVILLE, 520 OUVRIERS DE LA FONDERIE FRANCO-BELGE ONT DÉCLARÉ LA GRÈVE

Pour protester contre la classification de certaines catégories et contre le renvoi d'un chef de service les ouvriers des usines Franco-Belges de Merville, qui avaient commencé à l'ordinaire leur travail lundi matin à 7 h. 30, ont vers 9 heures décidé la grève et ont occupé les locaux.

Le nombre d'ouvriers composant le personnel de la fonderie est de 520. On ne signale aucun incident.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 17 novembre 1939. — Soleil : lever, 7 h. 9 ; coucher, 16 h. 7 ; Lune : lever, 10 h. 5 ; coucher, 18 h. 29. — Demain : Saint-Agnan.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 16 novembre 1939. — Etat du ciel : 7/8 nuages, 2/8 nuages, 3/8 nuages, 4/8 nuages, 5/8 nuages, 6/8 nuages, 7/8 nuages, 8/8 nuages. — Température : Minima : 4.3 ; Maxima : 12.7 ; Etat hygrométrique : 83. — Hauteur de pluie tombée depuis la veille, à 11 h. 30 : 0.6 ; Direction du vent : Ouest-Sud-Ouest ; Force : faible ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Est du ciel : couvert ; Précipitations sur aujourd'hui : 0.1 ; quelques pluies.

GRÈVE. — Le professeur Victor Pauchet, l'un des gloires incontestées de la chirurgie, est décédé hier à Amiens, à la clinique qui porte son nom. Le professeur Pauchet, qui avait 67 ans, avait été victime à Paris d'un accident d'auto au cours duquel il avait eu une fracture du crâne. Depuis, l'illustre malade ne s'était jamais complètement remis de ses blessures et il s'était retiré à Amiens. La nuit dernière, il fut pris d'un ictus et mourut à son domicile particulier, 18 rue Boucher de Perthes.

Il fut aussitôt transporté à la clinique rue Albert de Calonne, mais les soins qui lui furent donnés s'avèrent impuissants. Les funérailles auront lieu à Amiens. Le professeur Pauchet était commandeur de la Légion d'honneur.

Au milieu d'une nombreuse assistance ont eu lieu hier matin, à Dunquerque, les funérailles de Madame Marie BALEWÉ, veuve de M. Victor Looz, décédée à l'âge de 80 ans.

Le décès a été constaté par M. Roger Salengro député-maire de Lille, ministre de l'Intérieur.

Le frère du ministre, M. Henri Salengro assistait aux funérailles.

La Municipalité de Dunquerque avait représenté par M. Alfred Dory, premier adjoint. On notait également la présence de M. Duriez conseiller d'arrondissement ; Dubus, adjoint aux fêtes de Dunquerque, ancien directeur de la fonderie de Dunquerque ; Aitens et Darras notaires etc.

L'inhumation eut lieu au cimetière de Dunquerque.

LA VICTIME de l'accident d'aviation de Valenciennes a succombé

Nous avons signalé hier, le grave accident d'aviation survenu au début de l'après-midi de dimanche, sur l'aérodrome de Valenciennes-La-Bréquette, l'aviateur Achille Dellegrange, 30 ans, demeurant à Bousain-Edifles. Pilotant un avionnet, l'appareil s'écrasa sur le sol et l'aviateur, relevé par des témoins de l'accident, et qui avait une fracture du nez, du maxillaire inférieur droit et une double fracture du crâne, fut transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, M. Dellegrange n'a pu survivre à ses blessures et a succombé au cours de la journée de lundi.

M. LÉON BLUM PRENDRA DIMANCHE LA PAROLE A LILLE

M. Léon Blum prendra la parole, dimanche, à 10 heures, au Palais de la Foire Commerciale de Lille.

Il sera reçu auparavant solennellement, à 11 h., Grand Hall de l'Hôtel de Ville. Le Président du Conseil sera accompagné, dans son voyage, à Lille, par plusieurs membres du Gouvernement de la République.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS UN PÈRE INDIGNE D'ALLOUAGNE condamné à cinq années de réclusion

La quatrième session de la Cour d'Assises du Pas-de-Calais s'est ouverte lundi, à midi, à Saint-Omer, sous la présidence du conseiller Bouteil, de la Cour d'Appel de Douai, lequel a été assisté par MM. Lannoy et Petit, juges.

La première audience a été consacrée aux débats d'une affaire de meurtres pour laquelle le huis clos fut prononcé.

L'accusé, un terrassier d'Alloouagne, Paul Demarez, 31 ans, avait à répondre d'attentats à la pudeur commis sur la personne de sa fille, âgée de sept ans et demi, et d'un meurtre de sa femme, occupant le siège du ministère public.

M. J. Lefebvre du Frey, du barreau de Saint-Omer, défendait l'accusé.

Les jurés ayant répondu qu'il y avait eu deux meurtres, non à la fois, mais à la troisième, et ayant accordé les circonstances atténuantes, Demarez a été condamné à cinq années de réclusion, à cinq ans d'interdiction de séjour et a été déclaré déchu de ses droits à la puissance paternelle.

AUJOURD'HUI MARDI

Aujourd'hui mardi, la Cour aura à juger deux affaires de meurtres et de coups : Masquelier Emile, 49 ans, maçon, demeurant 79 rue Baudmont, à Arras. Ministère public : M. Tison, substitut. Défenseur : Jean Legrand, du barreau de Saint-Omer.

Cour d'Assises du Nord

Vote le rôle de la session supplémentaire des assises du Nord qui s'ouvrira le 23 novembre. — Devos Camille, 101, boulevard à Lille, Maréchal-Barcel, Fiers-Breque, Wasquehal. — Mardi 24 Novembre. — Grégoire Charles, 40 ans, maçon, demeurant à Cambrai. — Jeudi 26 Novembre. — Héraux Auguste, faux et usage de faux, à Valenciennes. — Vendredi 27 Novembre. — Duval Charles, meurtre à Auberchicourt. — Samedi 28 Novembre. — Krajenski Joseph, faux et usage de faux, à Valenciennes. — Dimanche 29 Novembre. — Deudon Paul, viol et meurtre à Niesly. Mardi 30 Décembre. — Diot André, Vieux Pont-lez-Lille, meurtre de sa femme. Mercredi 31 Décembre. — Heudot Ernest, tous délits à Douai. Albert, Lille, Bétréno, Lille, Percout ; Heudot Lucien. — Jeudi 1er Décembre. — Redant Georges, parcellaire et complicité de faux, à Valenciennes. — Vendredi 2 Décembre. — Manesse Georges, faux, usage de faux, usage de faux, à Valenciennes. — Samedi 3 Décembre. — Bosquet Marius, viol et usage de faux, à Valenciennes. — Avocats généraux : MM. Dorly et Vigneron.

UNE MANIFESTATION RÉGIONALE DES VOYAGEURS, REPRÉSENTANTS ET PLACIERS, EN FAVEUR DU STATUT PROFESSIONNEL A LILLE

On nous communique que des modifications importantes ont été apportées ces dernières années au mode de travail des voyageurs, représentants et placiers de commerce, du fait de la généralisation de la rémunération à la commission, avec tous les alicés, sans contre-partie. Cette situation a engendré des conflits nombreux, devant lesquels les voyageurs, représentants et placiers se trouvaient dans l'impossibilité de recueillir le fruit de leur travail de prospection après en avoir assumé exclusivement les charges.

Après de longs pourparlers engagés avec les organisations patronales, sous la présidence de M. le Ministre du Travail, un accord s'est établi sur un texte de projet de loi à soumettre au Parlement.

Ayant obtenu un vote unanime de la Chambre des Députés, le 28 Juin dernier, les voyageurs, représentants et placiers se trouvaient dans toute la France, une manifestation intersyndicale, pour attirer l'attention du Sénat.

Une grande assemblée de tous les voyageurs, représentants et placiers de commerce éprouverait la plus cruelle déception si la méthode de collaboration qu'ils ont observée loyalement et qui a abouti à un accord sanctionné par la Chambre était condamnée par le Sénat.

C'est pourquoi les voyageurs et représentants qui ont le plaisir de reconnaître comme les auxiliaires indispensables du Commerce et de l'Industrie et comme les propagandistes de l'esprit démocratique sollicitent le vote rapide de cette loi de justice et de paix sociale.

LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX SOCIALISTES ONT RECU UNE DÉLÉGATION DE CHEMOURS DU BASSIN DE LA SAMBRE

Conduite par M. Jénot, secrétaire de la Bourse du Travail de Maastricht, une délégation de Chemours du Bassin de la Sambre, a été reçue hier, par le Groupe Socialiste du Conseil général.

M. Jénot a présenté le cahier de revendications des chemours de sa région, sur lesquelles il a attiré la vigilante attention des élus socialistes.

M. Laurent, député, qui présidait cette réunion, a résumé l'entrevue.

Il assure la délégation de toute la sollicitude des Conseillers généraux socialistes à l'égard des sans-travail.

M. Laurent, en outre, déclare que dans les revendications présentées, deux étaient sur le point d'être réalisées, le gouvernement devant déposer à la rentrée prochaine deux projets de loi importants : 1. Sur la restriction des travailleurs ; 2. Sur la création du Service National de Secours aux Chômeurs.

AU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'allocation du Président

En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Albert MAHIEU a fait une brève déclaration pour affirmer à nouveau qu'il entendait collaborer avec tous, se tenant au-dessus des contingences politiques. Il a rendu hommage au doyen d'âge, M. Perrier, et adressé un souvenir ému à la mémoire de M. Ernest ANTOINE, récemment décédé.

Le président a félicité deux conseillers : MM. BRIFFAUT, maire de Watrellos, et THIÉBARD, maire d'Anzin, nommés chevalliers de la Légion d'honneur.

Après avoir félicité M. CARLES, préfet du Nord, des qualités éminentes dont il a fait preuve depuis son arrivée dans le Nord, le président a déclaré que des situations délicates, qualifiées que le gouvernement a reconnues en le nommant commandeur de la Légion d'honneur, M. Maheu a souverainement tenu un nouveau secrétaire général, M. Gazagne.

Le président a ensuite jeté un coup d'œil d'ensemble sur la situation actuelle.

Après avoir rappelé les sacrifices faits par le département en matière de développement économique et social de notre région, M. MAHIEU constate que le pays a eu à subir de nombreuses privations de la marche des progrès sociaux et marque que c'est le devoir de tous d'en aider l'exécution avec l'idée que la réalisation restera le plus active encore et plus prospère.

L'effort financier

« Je suis sûr, Messieurs Collègues, qu'il en résultera au moins tout d'abord, pour nous, des charges nouvelles et qui conviendront, par suite de mesurer la rapidité de nos décisions, la capacité des forces qui doivent en supporter le poids. »

Le Gouvernement et le Parlement ont bien voulu essayer d'alléger le fardeau financier qui pèse sur nos épaules et, en votre nom, je remercie vos Collègues, de leur avoir permis de faire le Gouvernement de ce qu'ils ont obtenu mais je dois, en même temps, leur dire que cet effort ne peut être qu'un commencement qui servira de prétexte à la réforme tant attendue de nos finances départementales et communales.

Je me permettais avant, de leur indiquer quel serait l'expédient de la subordonner à quelques principes auxquels nous tenons tant.

Le premier est de laisser intactes les libertés que nous ont données les lois de 1871 et de 1884 et qui nous ont déjà permis de traverser tant de crises.

Le second est de ne nous faire payer que les services purement communaux et départementaux en laissant à l'Etat tout ce qui concerne les services d'intérêt général.

Le troisième, enfin, serait de nous donner les moyens de trouver les sommes nécessaires à des taux raisonnables, ce qui nécessite, et nous le craignons pas de le dire, que tous les contribuables soient conscients de la responsabilité de ce pays et travaillent dans l'ordre et la paix politique.

Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions nous relever, avec confiance, vers les jours où l'ordre qui peine et qui travaillent, en leur montrant que les impôts que nous leur imposons sont bien ceux qui leur incombent.

Nos finances seront ainsi claires et lisibles par tous, et je suis convaincu, mes Chers Collègues, que nous pourrions ainsi faciliter cette organisation indispensable pour que ceux qui ont le devoir de gérer le budget départemental ou les budgets communaux puissent le faire dans les conditions d'équilibre et de régularité si nécessairement exigées par les Pouvoirs publics.

L'ordre des travaux

M. MAHIEU a fait ensuite un bref aperçu de la situation extérieure au cours duquel il a félicité M. DANIEL-VINCENT, président de la Commission de l'Armée, de son attitude et de sa conduite toujours le même contribuable. Ce que son dernier est, c'est savoir ce que son argent, pourquoi on le lui demande et aussi, il faut le dire, si après il lui restera de quoi vivre et élever ses enfants.

« Et puis, ajouta-t-il, quel limpôt, quel qu'il soit, ne doit pas être établi pour un homme, pour une classe, mais pour tous les Français, chacun payant suivant ses facultés, sans chercher à le rejeter sur son voisin. N'oublions jamais que la faculté d'épargne de notre pays lui a permis de traverser les plus durs moments de l'histoire de ce pays et de toutes les mesures qui seraient de nature à briser cette source de forces et de richesses nationales. »

UNE MANIFESTATION RÉGIONALE DES VOYAGEURS, REPRÉSENTANTS ET PLACIERS, EN FAVEUR DU STATUT PROFESSIONNEL A LILLE

On nous communique que des modifications importantes ont été apportées ces dernières années au mode de travail des voyageurs, représentants et placiers de commerce, du fait de la généralisation de la rémunération à la commission, avec tous les alicés, sans contre-partie. Cette situation a engendré des conflits nombreux, devant lesquels les voyageurs, représentants et placiers se trouvaient dans l'impossibilité de recueillir le fruit de leur travail de prospection après en avoir assumé exclusivement les charges.

Après de longs pourparlers engagés avec les organisations patronales, sous la présidence de M. le Ministre du Travail, un accord s'est établi sur un texte de projet de loi à soumettre au Parlement.

Ayant obtenu un vote unanime de la Chambre des Députés, le 28 Juin dernier, les voyageurs, représentants et placiers se trouvaient dans toute la France, une manifestation intersyndicale, pour attirer l'attention du Sénat.

Une grande assemblée de tous les voyageurs, représentants et placiers de commerce éprouverait la plus cruelle déception si la méthode de collaboration qu'ils ont observée loyalement et qui a abouti à un accord sanctionné par la Chambre était condamnée par le Sénat.

C'est pourquoi les voyageurs et représentants qui ont le plaisir de reconnaître comme les auxiliaires indispensables du Commerce et de l'Industrie et comme les propagandistes de l'esprit démocratique sollicitent le vote rapide de cette loi de justice et de paix sociale.

LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX SOCIALISTES ONT RECU UNE DÉLÉGATION DE CHEMOURS DU BASSIN DE LA SAMBRE

Conduite par M. Jénot, secrétaire de la Bourse du Travail de Maastricht, une délégation de Chemours du Bassin de la Sambre, a été reçue hier, par le Groupe Socialiste du Conseil général.

M. Jénot a présenté le cahier de revendications des chemours de sa région, sur lesquelles il a attiré la vigilante attention des élus socialistes.

M. Laurent, député, qui présidait cette réunion, a résumé l'entrevue.

Il assure la délégation de toute la sollicitude des Conseillers généraux socialistes à l'égard des sans-travail.

M. Laurent, en outre, déclare que dans les revendications présentées, deux étaient sur le point d'être réalisées, le gouvernement devant déposer à la rentrée prochaine deux projets de loi importants : 1. Sur la restriction des travailleurs ; 2. Sur la création du Service National de Secours aux Chômeurs.

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »



Conduite par M. Jénot, secrétaire de la Bourse du Travail de Maastricht, une délégation de Chemours du Bassin de la Sambre, a été reçue hier, par le Groupe Socialiste du Conseil général.

M. Jénot a présenté le cahier de revendications des chemours de sa région, sur lesquelles il a attiré la vigilante attention des élus socialistes.

M. Laurent, député, qui présidait cette réunion, a résumé l'entrevue.

Il assure la délégation de toute la sollicitude des Conseillers généraux socialistes à l'égard des sans-travail.

M. Laurent, en outre, déclare que dans les revendications présentées, deux étaient sur le point d'être réalisées, le gouvernement devant déposer à la rentrée prochaine deux projets de loi importants : 1. Sur la restriction des travailleurs ; 2. Sur la création du Service National de Secours aux Chômeurs.